

UN LIBRARY

NOV 23 1976



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE

UN/SA COLLECTION



Distr.
GENERALE

A/C.5/31/53
19 novembre 1976
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente et unième session
CINQUIEME COMMISSION
Points 53 et 92 de l'ordre du jour

OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR
LES REFUGIES DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1976-1977

Incidences administratives et financières du projet
de résolution publié sous la cote A/SPC/31/L.4

Etat présenté par le Secrétaire général conformément
à l'article 153 du règlement intérieur

1. A sa 14ème séance, le 5 novembre 1976, la Commission politique spéciale a adopté sans opposition le projet de résolution publié sous la cote A/SPC/31/L.4. Elle était saisie d'un état des incidences financières de ce projet (A/SPC/31/L.7).
2. Aux termes du projet de résolution publié sous la cote A/SPC/31/L.4, l'Assemblée générale prierait, notamment, le Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de poursuivre ses efforts, en coopération avec le Secrétaire général et le Commissaire général, en vue du financement de l'Office pendant une nouvelle période d'un an. L'Assemblée prierait également le Secrétaire général de fournir au Groupe de travail les services et l'assistance nécessaires à l'accomplissement de sa tâche.
3. Le Secrétaire général croit comprendre que le Groupe de travail tiendrait sans doute entre cinq et 15 séances dans le courant de 1977, pour lesquelles des minutes seraient établies en anglais et des services d'interprétation assurés en anglais et en français, dans les deux sens. Le Secrétariat devrait aussi traduire de l'anglais en français et du français en anglais la documentation et la correspondance ayant trait aux travaux du Groupe. Dans ces conditions, le coût des services de la Conférence s'élèverait à 13 575 dollars, répartis comme suit :

76-23908

/...

(2 p.)

	<u>Dollars</u>
Interprétation	12 200
Traduction	400
Dactylographie	600
Reproduction	<u>375</u>
	13 575

4. Il est prévu que pour les consultations avec les gouvernements, avec les institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies et avec les autres organisations intéressées, le Président ou un représentant du Groupe de travail, accompagné d'un fonctionnaire du Secrétariat, se rendrait dans les capitales des pays considérés et au siège des institutions spécialisées et des organisations régionales; ces visites dureraient au total 30 jours environ. Sur cette base, les frais de voyage, l'indemnité de subsistance et les dépenses accessoires à ce titre sont estimés à 7 000 dollars. Comme un crédit de ce montant a été ouvert dans le budget-programme pour l'exercice biennal 1976-1977, il ne serait pas requis de fonds additionnels à cette fin.

5. Par ailleurs, conformément à la pratique adoptée à la présente session, le Secrétaire général ne demandera pas à ce stade l'ouverture de crédits additionnels en ce qui concerne le coût des services de conférence mais, vers la fin de la session, il indiquera dans quelle mesure les dépenses correspondantes pourront être couvertes dans les limites des crédits déjà ouverts. Par conséquent, l'adoption par l'Assemblée générale du projet de résolution publié sous la cote A/SPC/31/L.4 n'obligera pas à ce stade à demander des crédits additionnels mais pourrait ultérieurement nécessiter l'ouverture d'un crédit additionnel d'un montant maximum de 13 575 dollars au chapitre 2 A du budget-programme pour l'exercice biennal 1976-1977.
